



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

P785 D 2897

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 mars 2018

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL: PET 785 – 505 / sp

Objet : Pétition n° 785 - NON à l'initiation au français à la crèche et au cycle 1 et NON à l'apprentissage du français oral au premier trimestre du cycle 2.1.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions des 30 novembre 2017 et 30 janvier 2018, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe des explications de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse relatives aux démarches entreprises dans le cadre de l'instruction de la pétition n° 785 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Fernand Etgen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 14 mars 2018

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.: 505	SCL:
Entré le: 16 MARS 2018 PET 785	
CE:	CHD:
A traiter par: SANDY	
Copie à:	

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne : Pétition 785 : NON à l'initiation au français à la crèche et au cycle 1 et NON à l'apprentissage du français oral au premier trimestre du cycle 2.1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe ma prise de position à la pétition 785.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 14 mars 2018

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Concerne : Pétition 785 : NON à l'initiation au français à la crèche et au cycle 1 et NON à l'apprentissage du français oral au premier trimestre du cycle 2.1

La pétition sous rubrique a fait l'objet d'un débat public à la Chambre des Députés le 30 mai 2017. La Commission des Pétitions et la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ont conclu que des positions divergentes s'afficheraient de nouveau dans le cadre des discussions sur les différentes initiatives législatives visées par la pétition, à savoir :

- La loi (document parlementaire 7104) soumise au vote des députés le 31 mai 2017. Cette réforme de l'organisation de l'école fondamentale a introduit entre autres une initiation au français au cycle 1.
- La loi (document parlementaire 7064) introduisant l'éducation plurilingue (luxembourgeois et français) dans les services d'éducation et d'accueil, adoptée par la Chambre des Députés le 11 juillet 2017.

En raison de l'adoption des deux lois autorisant entre autres l'initiation au français tant à la crèche qu'au cycle 1 et l'apprentissage du français oral au premier trimestre du cycle 2.1., ladite pétition qui s'est prononcée en défaveur de ces projets, n'a de ce fait pas connu de suites.

Permettez-moi néanmoins de préciser que pour garantir une mise en œuvre réussie des deux projets, les initiatives poussées en matière de sensibilisation, de concertation et de formation ont été maintenues pour le personnel éducatif et enseignant concerné.

Au début de l'année scolaire 2017/2018, les coordinateurs des équipes pédagogiques du cycle 1 ont été informés en détail sur les changements et les nouveautés. Les mesures de soutien et d'accompagnement élaborées par le ministère ont été présentées, notamment la formation continue et les supports didactiques adaptés. Un vadémécum qui aide à structurer les échanges en équipe en vue de la mise en œuvre des activités langagières a été mis à la disposition du personnel enseignant et éducatif.

Depuis l'année scolaire 2016-2017, la formation continue *Meng Sprooch(en), deng Sprooch(en), eis Sprooch(en), méisproocheg Bildung am éischte Cycle* a été offerte à tous

les enseignants et éducateurs du cycle 1. Elle est organisée par arrondissement d'inspection respectivement par direction de région et s'adresse à des équipes pédagogiques.

Du côté de la mise en place de l'éducation plurilingue dans les structures d'éducation et d'accueil, des séances d'information en langues luxembourgeoise et française ont eu lieu au niveau régional.

En outre, neuf séances d'information de l'initiative « staark Kanner » ont été organisées pour le grand public en novembre et en décembre 2017, lors desquelles j'ai présenté le programme d'éducation plurilingue. Chaque crèche doit proposer une familiarisation avec le luxembourgeois et le français, dans une approche ludique, adaptée aux jeunes enfants. Le programme repose sur un solide fondement scientifique et il est encadré par un comité d'une douzaine d'experts nationaux et internationaux.

À cette occasion, les objectifs du programme ont été rappelés : le luxembourgeois est et reste la langue d'intégration et le devient dans les structures où il n'était pas encore présent. Pour les enfants non francophones, il s'agit en outre de favoriser un accès naturel au français, en insistant sur la communication, pour faciliter ensuite son apprentissage à l'école.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse